

Etaient présents : Mme BELLE. MM. BARBOT, BOISSON, BONNET, CRINE, DELAGE, DESVERGNE, GATELLIER, GESSE, LAVILLE et PERONNET.

Etaient excusés/absents : Mme DERRAS. MM. BASTIER, BORIE, PUYDOYEUX et VIGNAUD.

Assistaient également à la réunion : Mmes BADIN, DAGANAUD, LAFFAS et RENARD. MM. BORREDON, CHAMOULEAU, FILIPPI, GAUTRAUD, HUGUENOT et NORAIS pour Calitom.

Ont donné procuration :

- M. BASTIER Thierry à M. LAVILLE Michaël
- Mme DERRAS Michèle à M. DESVERGNE Manuel

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du bureau nomment M. Flavien DELAGE, secrétaire de séance.

1. Retour sur le projet « Boala commune propre »

M. le Président accueille M. Théophile BANDRE, Maire de Boala, et Mme Anne-Marie MICHENAUD, facilitatrice et porteuse du projet sur place.

Mme LAFFAS rappelle que l'opération « Boala commune propre » a commencé depuis le 1^{er} mars 2019. Ce projet a pour but de limiter la production de sachets en plastique et de faire de la prévention, pré-collecte et collecte.

M. BANDRE et Mme MICHENAUD exposent le bilan du partenariat de Calitom et de la commune de Boala au Burkina Faso relatif à la gestion des sachets en plastique dans le cadre du dispositif 1% déchets.

Ce projet a eu un retentissement au niveau national. Un documentaire a été diffusé sur la chaîne de télévision nationale burkinabé. Néanmoins, des actions du gouvernement burkinabé sont toujours attendues.

Malgré la centaine de poubelles acquises, le problème récurrent reste le manque de poubelles entre les concessions (les propriétés sont très éloignées les unes des autres).

Il reste beaucoup à faire en termes d'information, de communication, de sensibilisation et de prévention.

En dépit des recettes de la vente de l'eau, des pavés, des tables et des bancs, ils ne peuvent pas s'autofinancer et manquent de moyens. Ils ont donc toujours besoin de l'aide financière et de l'accompagnement de Calitom.

M. le Président est satisfait de l'apport financier et technique de Calitom, et est également fier que les Burkinabés se soient emparés du projet et aient pu le mener et l'organiser seuls.

M. GESSE s'interroge sur le devenir des autres déchets.

M. BANDRE répond que dans l'immédiat, ils ne se sont pas attaqués aux déchets solides (les bidons, les piles, ...).

M. le Président précise qu'ils ont très peu d'autres types déchets. En revanche, ils sont confrontés à l'émergence de nouveaux déchets, provenant essentiellement des pays asiatiques.

Grâce à ce dispositif, M. GESSE demande si la production de sachets en plastique a diminué.

Mme MICHENAUD précise que dans le but de les protéger de la poussière, beaucoup d'aliments sont encore mis dans des sachets en plastique.

M. le Président rappelle que la collectivité s'est engagée, via le 1% déchets, à aider et accompagner la commune de Boala. Ce dossier a été un modèle au niveau national au Burkina Faso mais également en France.

Le Bureau et le Comité syndical de Calitom ont décidé de continuer l'assistance technique.

Ils attendent de voir les effets de cette politique mise en œuvre.

Au vu de l'effort financier apporté par la Charente, ce projet doit perdurer.

Calitom se trouve actuellement dans une situation budgétaire difficile mais le syndicat suivra de près l'évolution du projet, il sera toujours temps de réévaluer la situation. L'objectif est que cette opération perdure.

Il remercie M. BANDRE d'être venu rendre compte des résultats.

M. BANDRE remercie infiniment l'assemblée pour ce beau projet. Grâce à ce projet, Boala est connu sur le plan national au Burkina Faso. Il est très régulièrement contacté par d'autres pour savoir comment il a pu le mettre en œuvre. Il répond que ce projet n'a pu être mis en place que grâce à Calitom.

Mme MICHENAUD comprend que Calitom ne peut pas financer éternellement ce type de projet. Des économies ont pu être réalisées suite à la baisse de la subvention. Cependant, la commune de Boala n'a pas d'argent et tant qu'elle ne pourra pas générer des recettes, ce projet ne pourra pas perdurer.

M. le Président rappelle que Calitom a voté un budget avec un déficit de 3,3 millions €. Néanmoins, ils resteront très attentifs aux suites données au projet.

M. le Président présente quelques points d'information

- ✓ La convention d'Atrion pour l'entente intercommunale est en cours de rédaction. Elle sera présentée aux élus du Bureau Syndical dès lors qu'elle sera finalisée.
- ✓ Séminaire sur les études (point d'étape) : la date est arrêtée au jeudi 15 juillet de 8h00 à 12h30.
- ✓ Une demande de rendez-vous a été faite au Président de la Région Nouvelle Aquitaine pour échanger sur la situation de Calitom et sur le besoin de faire évoluer le plan régional.
- ✓ A la suite de la rencontre avec M. BOLVIN, l'AMF a fait une communication sur l'outil Clean2Gether.

M. BONNET informe qu'un collectif s'est monté dans le BTP sur la notion de l'économie circulaire et le recyclage des différents matériaux. Ce collectif a lancé une vraie dynamique. Sous la houlette du CAUE, des temps de travail sont organisés, il pense donc opportun que les élus y prennent part, sachant que les services de Calitom y participent déjà.

M. FILIPPI précise que dans le cadre du Comité -20%, une réunion sur le réemploi a abouti à un certain nombre de préconisations dans le plan départemental de prévention.

Il estime, en effet, intéressant d'y participer.

Il propose de désigner M. GATELLIER dans le cadre de sa délégation d'élu et M. TRISCOS en tant que technicien.

2. Approbation du compte-rendu du 3 juin 2021

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu.

M. GESSE indique qu'une erreur s'est glissée au niveau de l'énoncé des procurations. Il demande que son prénom soit rectifié par « Philippe » à la place de « Philippe Flavien ».

Le compte-rendu n'appelant aucune autre observation est adopté à l'unanimité.

3. Répartition des frais liés à l'étude juridique relative à la mise en place d'une structure de coopération pour la gestion du centre de tri Atrion entre Calitom, le SIL (Syndicat intercommunaire du Littoral) et la communauté de communes de la Haute-Saintonge

M. le Président donne la parole à M. FILIPPI qui indique que le cabinet PINTAT Avocats en qualité de mandataire, et le cabinet STRATORIAL en qualité de co-traitant ont été retenus pour l'étude juridique relative à la mise en place d'une structure de coopération pour la gestion du centre de tri. Le montant de l'offre retenue s'élève à 12 000 € HT.

La clef de répartition proposée est basée sur les populations concernées de chaque collectivité :

	Haute Saintonge	SIL	Calitom
Population concernée	68 019	184 186	351 788
% de prise en charge du montant de l'étude	11 %	30 %	59 %
Participation à l'étude juridique et financière Avant possible subvention	1 320 €HT	3 600 €HT	7 080 €HT

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Ademe.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité, approuvent le partage des frais de l'étude juridique selon les pourcentages arrêtés ci-dessus, et autorisent le Président à émettre deux titres de recettes envers le SIL d'une part et la communauté de communes de la Haute Saintonge d'autre part, basés sur le coût de l'étude déduction faite d'une éventuelle subvention.

4. Achat en indivision avec GrandAngoulême du bâtiment du Gond Pontouvre

M. le Président rappelle que le syndicat devait faire l'acquisition d'un bâtiment au Gond Pontouvre avec l'attribution d'une subvention de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Or, le syndicat ne peut être bénéficiaire d'une subvention d'une autre collectivité territoriale. Il est donc proposé d'acheter ce bâtiment en indivision dans les mêmes proportions.

Calitom et le GrandAngoulême seront donc copropriétaires.

M. PERONNET informe que ce dossier sera présenté en commission ce soir puis en conseil communautaire de GrandAngoulême le 8 juillet 2021.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité :

- l'acquisition en indivision, pour un prix de vente de 770 000 € hors frais de notaire, du local commercial situé sur les parcelles cadastrées 365 et 366 section C, au 186 route de Paris à GOND-PONTOUVRE, à hauteur de 75% par Calitom et de 25% par GrandAngoulême ;

- le principe que les éventuels coûts de travaux et de GER (gros entretien/renouvellement), visant à améliorer la valeur patrimoniale du bien, soient répartis comme suit après accord express des deux membres de l'indivision : Calitom 75% et GrandAngoulême 25% ;
- le principe que les frais de fonctionnement (hors frais de personnels) de ce local soient financés selon la clef de répartition suivante : 75% par GrandAngoulême et 25% par Calitom, étant entendu que les coûts en ressources humaines seront exclusivement pris en charge par GrandAngoulême.

5. Lancement d'un accord cadre relatif à la valorisation des déchets de bois A et B issus des déchèteries

M. le Président laisse la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que le marché actuel avec la société Suez Environnement permettant de valoriser les déchets de bois A et B arrive à terme le 2 janvier 2022. Il est donc nécessaire de relancer ce marché de prestation de service.

Cette prestation est établie pour une durée ferme de 1 an renouvelable 3 fois 1 an. L'estimation du tonnage et du montant de l'offre sur cette durée totale est de 1 820 000 €HT pour 26 000 tonnes (soit 6 500 tonnes/an). Le délai est court car c'est un flux pour lequel les tensions évoluent assez rapidement. Il faut pouvoir se retirer rapidement en cas d'évolution notable. Ce marché peut également être soumis à de fortes fluctuations de tonnage sur les 4 années à venir car il risque d'être impacté sur la REP du BTP.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité le lancement d'un marché de valorisation des déchets de bois A et B.

6. Validation du plan de progrès de la recyclerie de Poullignac

M. le Président laisse la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle que la recyclerie est en service depuis 2011.

Cette activité a pour mission d'assurer la collecte, la préparation et la vente d'objets apportés en déchèterie par les usagers et qui peuvent avoir une seconde vie.

La collecte des objets couvre 23 des 29 déchètries gérées par Calitom. L'activité globale de la recyclerie emploie 6 agents et permet de détourner 42 tonnes de déchets par an pour un chiffre d'affaires annuel de 90 K€ (données 2019).

Malgré une augmentation du chiffre d'affaires, le fonctionnement de la recyclerie reste assez largement déficitaire à hauteur de 137 K €/an.

Plusieurs scénarios ont été étudiés en commission services de proximité pour trouver des solutions à cette problématique :

SCENARIO 1 « Vitrine du réemploi »	SCENARIO 2 « Vitrine du réemploi » « gestion rationalisée »	SCENARIO 3 « Fermeture » ou « Gestion déléguée »
Statuquo Assumer le fonctionnement actuel qui permet d'assurer le réemploi sur l'ensemble des déchèteries	Optimisation de la gestion de la recyclerie Diminution des coûts de fonctionnement Optimisation des recettes	Arrêt de la recyclerie - Fermeture complète ou - Transfert à une structure porteuse Implique le reclassement du personnel

Après débat, les élus de la commission services de proximité ont émis un avis favorable sur le scénario n°2.

Ce dernier prévoit la mise en œuvre d'un plan de progrès comportant plusieurs actions :

- Réduire le périmètre de collecte au Sud-Ouest du département et passer des conventions avec des partenaires sur le reste du département ;
- Arrêt de la fabrication d'objets ;
- Réception d'objets en direct sur le site de Poullignac ;
- Service de ramassage d'objets auprès des mairies ;
- Arrêt du site internet (débat non tranché en commission).

Les actions engendrant une hausse des recettes :

- Augmentation des plages d'ouvertures tous les mercredis et vendredis après-midis et tous les samedis ;
- Création d'un espace braderie ;
- Proposition de vente en lots ;
- Proposition de location d'objets à thème pour de l'événementiel ;
- Accentuation de l'événementiel (saisonnalité – communication).

Le site internet de la recyclerie de Poullignac, est un site marchand permettant aux usagers de commander à distance des objets ou de les réserver en ligne pour les récupérer lors d'une vente physique.

Le site internet représente des coûts de gestion directs annuels de 6 500 € et induit des coûts de personnel de 66 000 € pour un chiffre d'affaires de 22 000 € par an.

En effet, chaque objet mis en vente sur le site nécessite une prise en charge spécifique :

- Réception de l'objet ;
- Nettoyage ;
- Prise de photographies sous plusieurs angles ;
- Rédaction d'un descriptif ;
- Mise en ligne de l'objet ;
- Gestion de stock différenciée pour éviter une double-vente ;
- Conditionnement de l'objet pour envoi (carton, produits de calage, ...);
- Déplacement à la poste pour expédition.

Cette procédure est renouvelée pour chaque objet avec des montants unitaires de vente de quelques euros.

Il est proposé d'entériner l'ensemble des actions listées ci-dessus.

Le point qui n'a pu être tranché en commission est l'arrêt du site internet.

Après avoir visité la recyclerie, M. GATELLIER estime que le modèle doit, en effet, être changé. Les heures d'ouverture ne sont pas assez importantes.

Concernant le site internet, M. DELAGE demande à quoi correspondent les 66 000 €.

M. CHAMOULEAU répond que ce chiffre correspond aux coûts de personnel.

M. DELAGE demande des précisions sur les économies de personnel engendrées en cas de fermeture du site internet.

M. CHAMOULEAU répond que la réorganisation de la recyclerie est déjà en cours et des réaffectations de personnel sont prévues. Le départ d'agents permet de faire glisser le personnel sur d'autre poste. A terme, ce seront de réelles économies.

M. DELAGE fait remarquer que les réaffectations de personnel ne sont pas des économies.

M. CHAMOULEAU répond que la réaffectation de personnel s'appuie sur des départs d'agent.

M. DELAGE demande les coûts directs de personnel sur la recyclerie.

M. CHAMOULEAU répond que ce sont les coûts de préparation du site internet. 1 agent passe 80% de son temps de travail, 1 autre 20 à 30% et les 4 autres agents 10%. Sur ces 4 agents, il est prévu de supprimer un poste.

A l'époque du tout numérique, M. DELAGE estime paradoxal de fermer un site internet marchand.

M. CHAMOULEAU a fait le parallèle avec d'autres sites marchands, notamment Emmaüs. Celui de Condat a seulement 30 objets en ligne et de plus il s'appuie sur un site national (en comparaison la recyclerie de Poullignac a 1 500 objets en ligne).

M. BONNET rappelle que la recyclerie se contractualise dans une volonté d'exemplarité, de vitrine, ..., ce qui a fait l'objet de discussion en commission. A travers le site internet, il s'avère que le syndicat n'est pas efficient. Les membres de la commission ont également dit qu'il ne fallait pas fermer le site internet de but en blanc. Il est intéressant de suivre et d'évaluer les pistes de travail, et de mesurer l'impact des décisions prises.

Il remercie les services pour cette étude qui relate bien tous les aspects de fonctionnement de la recyclerie. Les membres de la commission n'ont pas pris de position concernant le site internet. Le Bureau Syndical doit, aujourd'hui, trancher.

M. le Président souligne que lors de la création de la « Boutique » c'était une première. Aujourd'hui, une recyclerie ne surprend plus personne. Les privés le font très bien.

Progressivement, le fonctionnement de la « Boutique » sera modifié et il faudra s'interroger pour savoir si le rôle du syndicat n'est pas plutôt d'animer un réseau de recycleries, d'aider les professionnels à s'installer, les former, ...

M. DELAGE fait remarquer qu'il est difficile de prendre position sans avoir connaissance du plan d'action associé aux modifications et aux suppressions de poste.

M. le Président rappelle que les membres de la commission ont travaillé sur ce sujet.

M. BONNET précise que toutes les pistes d'économie sont listées et ont fait l'objet d'une étude interne.

M. le Président souligne que les services suivent ce dossier de très près et avec bienveillance pour le devenir du personnel. Il vote pour l'arrêt du site internet. Une recyclerie doit amener du lien social et il ne pense pas que cela soit le rôle d'un site internet.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent les actions listées ci-dessus ainsi que l'arrêt du site internet de la recyclerie.

7. Comité -20% : subvention festival « les InsolAntes » à Angoulême

M. le Président donne la parole à Mme BELLE qui indique que la demande de subvention des « InsolAntes » portait sur un montant de 4 000 € alors qu'ils investissaient seulement 550 € pour la gestion des déchets. Le Comité -20% a donc décidé de ne pas leur attribuer de subvention.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de cette décision.

8. Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

❖ Points d'information

9. Présentation du projet de restructuration de la déchèterie de Cognac sur le site existant

M. le Président donne la parole à M. HUGUENOT et M. CHAMOULEAU.

Après un rappel de la situation actuelle de la déchèterie de Cognac et des contraintes, ils présentent les deux propositions de projet de restructuration de la déchèterie de Cognac.

↳ **1^{ère} projet** (engagement politique local de Grand Cognac et de la ville de Cognac) : **création d'une déchèterie de 3^{ème} génération sur un nouveau site présentant un haut niveau de service** pour l'utilisateur pour un montant global de travaux et fourniture de matériel de 2 035 350 € HT (ce montant n'intègre pas les frais de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de SPS et d'acquisition de terrains spécifiques à cette déchèterie).

Avec les avantages suivants :

- Favoriser les actions de réemploi et de réduction des déchets ultimes en partenariat avec les associations locales ;
- Offrir aux habitants un nouveau service de déchèterie de qualité et disposer d'un site d'une superficie suffisante pour un tel projet et sécurisé ;
- Supprimer les problèmes de dépôts de déchets sur les sites classiques liés aux quais et aux barrières de sécurité ;
- Maintenir l'activité « déchèterie » sur la ZA de la Haute Sarrazine qui est bien identifiée par les habitants et continuer de bénéficier de cet emplacement intéressant ;
- Diminuer les travaux de terrassement à prévoir (nouveau site relativement plat) ;
- Maintenir l'accueil des usagers pendant la phase travaux sur le site de la déchèterie actuelle puis bascule vers le nouveau site après sa réception et éliminer les risques liés à la co-activité travaux/exploitation.

Avec les contraintes suivantes :

- Déchèterie à plat liée à la conduite de transport de gaz qui empêche de terrasser et de créer une zone haut et bas de quai ;
- Collectifs de riverains opposés au projet (le plan du projet a été modifié pour tenir compte de leurs craintes en termes de bruit, de poussières et de trafic).

Investissement et frais financiers :

Montant des travaux et fournitures		Durée du prêt	Remboursement crédit et frais financier (taux 1,5 %)	Taux de GER par an	GER / an
Terrain	134 209 €	30	5 588 €		
Terrassement VRD	577 000 €	20	33 608 €	1,50%	8 655 €
Gros œuvre	561 881 €	20	32 727 €	1,50%	8 428 €
Second œuvre	338 460 €	15	25 366 €	1,50%	5 077 €
Espaces verts	65 000 €	20	3 786 €	1,50%	975 €
Signalétique	40 000 €	7	6 062 €	1,50%	600 €
Equipements	453 000 €	7	68 655 €	5,00%	22 650 €
MOE – CT – CSPS – Contrôles..	171 886 €	30	7 157 €		
Total APS	2 341 436 €				
Chargeuse	95 000 €	7	14 398 €	5,00%	4 750 €
Total	2 436 436 €		197 347 €		51 135 €

Montant global de l'opération en APCP :

	Montant de la commande	Montant réalisé
Acquisition de terrain	289 907 €	301 139,32 €
<i>Ville de Cognac achat déchèterie existante</i>	162 502 €	166 929,53 €
<i>Grand Cognac</i>	60 000 €	61 950,00 €
<i>SCI le Triollet</i>	67 405 €	72 259,79 €
Etude pour recherche de pollution	7 600 €	7 110 €
Etudes géotechniques	3 650 €	3 650 €
Mission de Maîtrise d'Œuvre	141 531 €	22 485,47 €
Indemnisation candidats concours	22 500 €	15 000 €
Mission SPS	2 680 €	-
Mission de contrôle technique	5 175 €	-
Total	475 743 €	349 384,79 €

Après différentes réunions, M. BERGER, Maire de Cognac a demandé de proposer un projet alternatif.

M. le Président estime qu'ils n'ont pas à s'opposer au souhait des élus locaux à partir du moment où le site correspond au projet de Calitom.

↳ 2^{ème} projet : réaménagement de la déchèterie sur le site actuel

Règlementation/contraintes :

- PLU zone UX avec construction à 6 m de la limite de propriété, dérogation possible pour service public ;
- Gestion des eaux pluviales avec traitement des eaux sur site 3l/s/ha et isolement réseaux en cas d'incendie ;
- Emprise du site réduite à environ 4000 m² ;
- Forte contrainte pour la rotation des bennes en bas de quais sans amélioration possible ;
- Bâtiments à démolir et présence d'amiante sur la toiture.

Programme à préciser :

- Démolition du bâti existant et démolition totale des ouvrages de soutènement ;
- Création de 5 quais ;
- Création de 450 m² de soutènement en murs banchés appuyés sur l'existant ;
- Réalisation de dalles BA en haut et bas de quais ;
- Réfection totale des voiries haut et bas de quais ;
- Construction d'un nouveau bâtiment 280 m² ;
- Equipements de sécurité sur le même principe que la déchèterie de Barbezieux ;
- Signalisations diverses.

Réaménagement sur site actuel :

- 13 quais possibles (+3 par rapport à existant)
- Entrée sortie PL et VL
- Bâtiment :
 - Local agents : 76 m² ;
 - DEE, textile et polystyrène : 60 m² ;
 - Déchets dangereux : 60 m² ;
 - Stockage pour réemploi : 44 m² ;
 - Préau en façade pour dépôt déchets : 124 m² ;
 - Parking VL pour agents à l'extérieur du site + zone pour bennes tampons.

Investissement et frais financiers :

Montant des travaux et fournitures		Durée du prêt	Remboursement crédit et frais financier (taux 1,5 %)	Taux de GER par an	GER / an
Préparation	25 000 €	30	1 041 €		
Démolition	125 000 €	30	5 205 €		
Terrassement	200 000 €	30	8 328 €	1,50%	3 000 €
Quais / Dalles BA	250 000 €	30	10 410 €	1,50%	3 750 €
Voirie	70 000 €	20	4 077 €	1,50%	1 050 €
Réseaux	80 000 €	20	4 660 €	1,50%	1 200 €
Eclairage / Electricité	15 000 €	15	1 124 €	1,50%	225 €
Clôtures / portails	25 000 €	20	1 456 €	1,50%	375 €
Bâtiments GO	250 000 €	30	10 410 €	1,50%	3 750 €
Bâtiments SO	200 000 €	15	14 989 €	1,50%	3 000 €
MOE – CT – CSPS – Contrôles..	70 000 €	30	2 915 €		
Equipements	180 000 €	7	27 280 €	5,00%	9 000 €
Signalisation horiz. vertic.	10 000 €	7	1 516 €		
Total	1 500 000 €		93 410 €		25 350 €

Synthèse des deux projets :

	Déchèterie sur nouveau site avec zone de réemploi échange entre usagers	Déchèterie sur site existant avec zone de réemploi objets (avec association)
Montant des investissements	2 436 436 €	1 500 000 €
Cout d'exploitation annuel		
Montant des charges financières	197 347 €	93 410 €
Provision GER annuel	51 135 €	25 350 €
Charge personnel	175 000 €	105 000 €
Charge carburant	3 000 €	0 €
Charge énergie		
Total par an		

	Avantages	Inconvénients
Déchèterie sur nouveau site avec zone de réemploi échange entre usagers	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Déchèterie à plat (risque de chute) ➔ Promotion du réemploi entre les usagers ➔ Evolutivité possible dans la limite des exigences des filières REP 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Investissements élevés ➔ Coûts de fonctionnement élevés ➔ Parcelle à contrainte (gaz et archéologie) ➔ Difficultés techniques gestion filière REP (mobilier – éco-système) ➔ Fin du partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire ➔ Risque de pannes techniques entraînant une dégradation du service
Déchèterie sur site existant avec zone de réemploi objets (avec association)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Investissement plus faible ➔ Coût de fonctionnement plus faible ➔ Réemploi avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Fermeture de la déchèterie 1 an pour travaux ➔ Evolutivité faible

M. le Président rappelle que Calitom s'est engagé par convention sur le 1^{er} projet. Or, le souhait des nouveaux élus de la ville de Cognac se porte désormais sur la restauration de leur déchèterie actuelle.

Le Bureau Syndical doit se positionner en mesurant tous les aspects (travailler sur un site très contraint et peu évolutif ...). Il entend les élus de la ville de Cognac mais Calitom reste « maître de la situation » car il s'agit de faire une déchèterie pour l'ensemble d'un territoire.

Il souligne que l'indécision a un coût (les coûts d'étude sont largement supérieurs à ce qu'ils devraient être). Il faut se positionner sur les aspects financiers et techniques et non pas politiques.

Avis des élus du Bureau Syndical

➤ **Mme Pascale BELLE** estime que restructurer la déchèterie actuelle serait une « grosse bêtise ». Elle n'aura plus aucun moyen d'évoluer. Les eaux pluviales ne sont pas gérées ce qui va engendrer des coûts supplémentaires.

Durant les travaux, la déchèterie sera fermée pendant 1 an. Le Maire de Châteaubernard refuse que les usagers de Cognac viennent sur la déchèterie de Châteaubernard et demande l'installation d'une déchèterie provisoire (coût supplémentaire non pris en compte).

Elle estime qu'avant même que les investissements soient amortis, la déchèterie sera de nouveau vétuste.

➤ **M. Patrice BOISSON** indique qu'à titre personnel il aurait pu soutenir la construction d'une déchèterie sur un nouveau site mais qu'il n'ira pas contre l'avis du Maire de Cognac et se positionnera donc pour la restructuration du site actuel qui peut tout aussi bien convenir.

➤ **M. Manuel DESVERGNE** estime que les enjeux politiques locaux sont secondaires.

Avant de prendre une décision, il souhaite connaître l'avis des techniciens sur les éventuels surcoûts et sur l'analyse technique sur la durée de la restructuration de l'ancienne déchèterie et de la nouvelle.

M. CHAMOULEAU répond que dans le cas d'une restructuration, il est envisagé de transférer tous les agents de Cognac sur Châteaubernard durant la phase des travaux.

Les prestataires bas de quai seront également mutualisés sur Châteaubernard de manière à gérer l'évacuation des bennes.

Concernant l'analyse technique d'une nouvelle déchèterie, M. CHAMOULEAU explique que les charges de personnel sont liées à la création d'une zone de réemploi. Or, aujourd'hui la déchèterie de Cognac a un partenariat avec Emmaüs.

Les charges de carburant correspondent à la chargeuse. En cas de panne, cela peut générer des problèmes de continuité de service.

La signalétique des compacteurs est tournante en fonction du remplissage, ce qui peut engendrer des risques d'erreurs par les usagers.

Le fonctionnement d'une déchèterie à plat a un impact direct sur le fonctionnement avec les éco-organismes. Certains imposent un mode de gestion en benne (il faudra donc un chargeur spécifique).

Les éco-organismes sont un vrai enjeu puisque c'est eux qui définiront, dans les années à venir, le mode de gestion (actuellement ils sont plutôt sur un mode bennes).

M. HUGUENOT précise que pour les eaux pluviales, la réhabilitation est bien prévue et incluse dans les montants présentés.

➤ Au vu de tous ces éléments, **M. DESVERGNE** vote pour la restructuration de la déchèterie actuelle.

➤ **M. Flavien DELAGE**, au vu des modes d'exploitation (à plat avec caissons de compaction ou bien quais et bennes traditionnelles), vote pour la restructuration de l'ancienne déchèterie.

➤ **M. Jean-Jacques CRINE** n'a pas d'avis tranché. Il a, néanmoins, tendance à soutenir l'avis des anciens élus de la ville de Cognac et de Pascale Belle en se positionnant davantage pour le nouveau site.

➤ **M. Jacky BONNET** s'appuie sur l'engagement contractuel initial et estime que Calitom est légitime pour en créer une nouvelle comme prévu.

➤ **M. Yannick PERONNET** estime ne pas être en capacité de dire le devenir d'une déchèterie d'ici 10, 20 ou 30 ans.

Sur ce territoire se trouve deux déchèteries à quelques kilomètres l'une de l'autre et il pense que grâce à cette proximité, dans quelques années, il sera possible d'organiser de nouveaux flux.

En fonction de la différence des coûts, il vote toutefois pour la restructuration de la déchèterie actuelle.

➤ **M. Jean-Pierre BARBOT** comprend la volonté du Maire de Cognac de diminuer au maximum les coûts d'investissement.

Au vu des économies d'investissement et de frais de fonctionnement, il n'a aucun doute quant à la restructuration de la déchèterie actuelle.

Dans le cas d'une évolution des flux, il estime qu'avec la déchèterie de Châteaubernard, le syndicat sera susceptible de répondre au futur développement des filières.

➤ **M. Jean-Pôl GATELLIER** estime ne pas avoir encore assez de recul pour donner son avis tranché. Cependant, il pense qu'il est préférable de réhabiliter la déchèterie existante.

➤ **M. Philippe GESSE**, au vu de l'unité qui se dégage, et des coûts des deux solutions vote lui aussi pour la restructuration de la déchèterie actuelle.

➤ **M. Michaël LAVILLE**, au regard de l'aspect politique estime que les choix doivent être faits afin de rechercher l'unité départementale. Il n'a donc aucune raison de contrarier la demande des élus de Cognac puisque les deux solutions fonctionnent.

La restructuration de la déchèterie actuelle est un projet qui peut paraître moins dans l'air du temps que le nouveau site proposé. Néanmoins, il y a aussi une réalité financière et il faut optimiser au maximum les moyens. Actuellement, personne n'est en capacité de dire quand cette déchèterie réhabilitée ne sera plus d'actualité. Il entend aussi les soucis techniques probables qui ont été exprimés avec une déchèterie à plat. Pour toutes ces raisons et considérant la proximité de la déchèterie de Châteaubernard et de Calitorama, il vote pour la restructuration de la déchèterie actuelle.

M. le Président demande à Mme BELLE si elle connaît l'avis du Président de Grand Cognac et de l'agglomération.

Mme BELLE répond que pour l'instant, il n'a pas d'avis tranché. La politique générale est, néanmoins, de ne pas aller contre l'avis des élus locaux. Elle précise aussi que l'avis des Maires des communes avoisinantes dont les administrés utilisent le site n'a pas été demandé.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical ont décidé :

- **Restructuration sur le site actuel : 8 voix** (Flavien DELAGE, Jean-Pierre BARBOT, Manuel DESVERGNE, Patrice BOISSON, Philippe GESSE, Yannick PERONNET, Jean-Pôl GATELLIER et Michaël LAVILLE).
- **Construction d'une déchèterie sur un nouveau site : 3 voix** (Jacky BONNET, Pascale BELLE et Jean-Jacques CRINE).

Position du Bureau Syndical de Calitom :

- **restructuration de la déchèterie de Cognac sur le site actuel.**

10. Intervention de Sol'R Parc Charente : bilan d'activité et perspectives

M. le Président accueille M. BOLVIN, Président et Mme GAUTHIER, Directrice du SDEG, M. LECOMTE, Directeur Général et Mme BRABANT collaboratrice de Sergies.

En préambule, M. DESVERGNE rappelle que Sol'R Parc a été créé en 2016 par le SDEG, SERGIES et CALITOM.

Au départ, l'objectif de Calitom était de valoriser les centres d'enfouissement fermés.

L'enjeu, aujourd'hui, de Calitom est de se positionner à moyen et long terme, et de prendre des décisions sur les investissements qu'ils souhaitent investir dans cette structure.

M. BOLVIN remercie l'assemblée de les recevoir. Il souligne que Sol'R Parc est le résultat d'un mariage réussi entre CALITOM, le SDEG et SERGIES. Nous allons de réussite en réussite au fil des ans sur les zones que Calitom avaient retraitées.

Mme GAUTHIER précise que Calitom a apporté les sites, SERGIES a apporté son ingénierie et sa compétence reconnue en matière d'énergies renouvelables et le SDEG qui est propriétaire du réseau électrique. Ces 3 partenaires se sont donc entendus en 2 mois pour créer une SAS. 4 ans après, 4 projets pour un investissement de 26 millions € (répartis par 20% par le SDEG, 20% par Calitom et 60% par SERGIES).

M. LECOMTE explique que Sergies est une société d'économie mixte directement liée au syndicat d'énergies de la Vienne créée il y a 20 ans (les actionnaires de Sergies sont les collectivités de la Vienne).

Il présente le bilan d'activité et les perspectives de Sol'R Parc Charente.

M. BONNET souligne que le modèle économique est un modèle public équilibré qui ne doit pas faire des excédents pour rémunérer des actionnaires.

M. DESVERGNE est d'accord mais précise qu'il est important que cela rapporte un maximum de dividende à Calitom et à ses partenaires.

Mme GAUTHIER précise qu'en tant que SAS, le SDEG recherche les profits mais les élus ont décidé que tous les dividendes versés sont réinvestis dans de nouveaux projets.

❖ Les sites mis en service :

- ☞ 1^{er} site : Rouzède en novembre 2020 ;
- ☞ 2^{ème} site : Sainte-Sévère en mars 2021.

Les projets sont financés par de la dette bancaire, du capital des citoyens (appel participatif notamment aux Charentais) et de l'apport des actionnaires.

Concernant les tonnes équivalent CO2 évitées, M. BONNET demande si les chiffres présentés tiennent compte de l'ensemble du cycle de vie (jusqu'au recyclage). Il demande également si le modèle économique tient compte de cet aspect.

M. LECOMTE répond que sur la partie production d'énergie, les chiffres n'en tiennent pas compte. Néanmoins, il y a des objectifs exigeants sur le bilan carbone des panneaux photovoltaïques (sourcés en France, en Europe voire à Châtelleraut).

Dans le modèle économique, le coût du démantèlement et du recyclage est pris en compte puisqu'il doit être provisionné au niveau du panneau et de la centrale de par les obligations de réponse à la CRU.

Au vu des résultats, en 2021, la production est bonne et la société est en phase avec le budget et le modèle économique prévus.

❖ Les projets :

- ☞ Villognon – Luxe (sur l'ancienne ligne LGV) : mise en service prévisionnelle en 2024 ;
- ☞ Villognon sud : mise en service prévisionnelle en 2022 ;
- ☞ Châteauneuf sur Charente (projet apporté par Calitom) : mise en service prévisionnelle en 2024 avec une enquête publique prévue en septembre 2021 ;
- ☞ Genté (sur une ancienne partie de la base aérienne) : lauréat de l'AAP en mai 2021. Mise en service prévisionnelle en 2025.

Mme BELLE souligne que le dernier projet est en zone Natura 2000 avec un appel d'offres indiquant que l'autorité militaire se désengageait.

Mme GAUTHIER précise que c'est un dossier voulu par le Maire.

Malgré les contraintes, des études sont réalisées (sécurité, réverbération, ...).

Une rencontre avec le Colonel de la base militaire a déjà eu lieu afin de le mettre au courant du projet.

Le dossier semble, en effet, compliqué, mais il faut y aller pas à pas.

M. DELAGE souhaite connaître les concurrents potentiels sur ce type de projet.

M. LECOMTE répond les concurrents nationaux classiques (Total Energies, EDF, ...) et des promoteurs qui ensuite revendent la société.

Mme GAUTHIER rappelle que la philosophie de Sol'R Parc est de réaliser des projets sur des terrains pour lesquels il ne pourra jamais rien avoir.

M. HUGUENOT précise que l'ensemble des études des projets est porté par Sergies.

M. DELAGE demande l'état du marché en Charente.

M. LECOMTE répond que depuis quelques années, des sociétés remontent du Sud. Le photovoltaïque devient une technologie mature. Aujourd'hui, on est en capacité, avec des installations peu onéreuses, de produire autour de 5 centimes € du kwatt, soit une énergie compétitive qui n'a plus besoin d'être subventionnée. Cependant, ces installations doivent être réalisées sur des terrains faciles (terrains agricoles) et avec des grands panneaux et des composants pas chers.

Pour conclure, M. DESVERGNE indique que les élus de Calitom devront discuter de ce qu'ils veulent faire et du niveau d'investissement financier du syndicat pour les projets présentés. Le Bureau Syndical, lors de la séance du mois de septembre, devra prendre des décisions.

Il remercie Sol'R Parc pour la clarté de cet exposé.

M. FILIPPI précise qu'un débat aura lieu en Comité et en Bureau Syndical sur la part d'investissement financier de Calitom.

Dans le cadre d'une décision politique M. BONNET indique qu'ils ne peuvent pas se contenter du volet économique, il faut également prendre en compte le côté environnemental et social.

Les élus devront se poser la question sur la vocation de Calitom à investir sur des terrains qui ne lui appartiennent pas.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de cette présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le jeudi 9 septembre 2021 à 9h00.

Le Secrétaire de séance,



Flavien DELAGE